



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Mod

Réservé  
Au  
Moniteur  
belge



\*12037418\*

MONITEUR BELGE

TRIBUNAL DE COMMERCE

07-02-2012

25-01-2012

BELGISCH STAATSBAD

NIVELLES

N° d'entreprise : 0448.988.155

Dénomination :

(en entier) : SOCIETE IMMOBILIERE DU VEVROUX

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 1390 Grez-Doiceau, Avenue Comte Gérard d'Ursel 147

**Objet de l'acte : modification de la nature des titres et convocation d'une nouvelle assemblée générale**

Texte :

D'un procès-verbal dressé par Maître Charles WAUTERS, Notaire à Hannut, le 23/12/2011, portant à la suite la mention : "Enregistré trois rôles, un renvoi à Hannut, le neuf janvier deux mille douze, volume 5/510 Folio 29 Case 7. Reçu : vingt-cinq euros (25,00 €). Signé l'Inspecteur Principal, Pascale SAMAIN", il résulte que l'assemblée générale de la SA SOCIETE IMMOBILIERE DU VEVROUX » a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

# Transformation des titres au porteur en titres nominatifs et adaptation de l'article 9 des statuts comme suit :

« Toutes les actions sont nominatives. Un numéro d'ordre leur est attribué. Seule l'inscription au registre des actions fait foi de la propriété des actions. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires. Tout transfert d'action n'aura d'effet qu'après l'inscription dans le registre des actions de la déclaration de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou leurs représentants, ou l'accomplissement des formalités requises par la loi pour le transfert des créances.

Il est tenu au siège social un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs. Tout titulaire de titres peut prendre connaissance du registre relatif à ses titres. »

# Adaptation de divers articles des statuts afin de supprimer toute référence aux titres au porteur.

# Convocation d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire le 6 février 2012 afin de convertir le capital en euros et de mettre les statuts en conformité avec le Code des sociétés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Notaire Charles WAUTERS.

Déposés en même temps que les présentes :

- une expédition conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/12/2011
- les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B: **Au recto:** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso:** Nom et signature.